

## COMPTE RENDU

### Nombres de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept octobre s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MONTUS A, MACHEFERT K

Mrs RAFFE D, DURAND L, GRANDE G, POULARD O

**ABSENTS EXCUSES:** Mmes BRUNET A, MERLAUD S et MICHAUD A

MM JOUBERT D et BEAUCHAUD S

Mme BRUNET A a donné pouvoir à Mme MONTUS A

Mme MERLAUD S a donné pouvoir à M RAFFÉ D

**SECRETARIE DE SÉANCE :** Mme MONTUS A

**DATE DE PUBLICATION :** 18 octobre 2022

## ORDRE DU JOUR

### **1. Présentation des nouvelles modalités de la collecte des déchets au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec la présence de Monsieur DUTREUIL Nicolas du Syndicat Mixte Cyclad**

Monsieur DUTREUIL Nicolas prend la parole et présente dans un 1<sup>er</sup> temps le Syndicat Mixte Cyclad qui a une mission de service public : la gestion des déchets.

Depuis 2022, Cyclad travaille en collaboration avec le groupe Brangeon qui a obtenu le marché de la collecte robotisée.

Monsieur DUTREUIL explique ensuite le coût du traitement des ordures ménagères notamment les ordures ménagères non recyclables (170€ la tonne) ainsi que de la taxe générale sur les activités polluantes, qui ont fortement augmenté ces dernières années.

Ainsi, à compter de janvier 2023, le bac des ordures ménagères non recyclables ne sera collecté qu'une semaine sur deux afin d'inciter au tri.

L'incitation au tri en limitant le nombre de levées a été révélateur : les ordures ménagères ont diminué de 20 % sur certaines Communautés de Communes.

Parallèlement, il est fortement recommandé de s'équiper d'un composteur pour la collecte des biodéchets. La Commune de Nancras aura très certainement une borne à compost installée par Cyclad pour les personnes n'ayant pas de composteur.

Enfin, la collecte sera robotisée, d'où le marquage au sol pour préciser l'emplacement du bac. Pour tous problèmes liés au marquage, les usagers sont priés de venir en mairie qui transmettra l'information au groupe Brangeon et à Cyclad.

### **2. Location de la salle de la Sellerie aux professeurs de danse de la Rochelaise**

Monsieur le Maire explique que la salle La Rochelaise est actuellement en vente. La propriétaire de ladite salle a renouvelé ses contrats avec les professeurs des différentes activités pour l'année 2022-2023.

Ainsi, dans l'hypothèse où la salle La Rochelaise serait vendue, celle-ci demande la possibilité que les professeurs louent la salle de la Sellerie jusqu'à la fin de la saison, soit au 30 juin 2023.

Monsieur le Maire explique qu'un tarif est actuellement fixé pour la location à des particuliers ou à des associations à la journée ou le week-end mais pas à l'heure.

Celui-ci précise qu'une convention d'utilisation sera mise en place pour chaque professeur notamment pour définir les différentes modalités concernant le chauffage, le ménage, etc...

Le Conseil Municipal, par une abstention et huit pour, accepte de louer la salle de la Sellerie aux professeurs de la salle La Rochelaise, quand la situation se présentera et jusqu'au 30 juin 2023 maximum, et dit que le tarif horaire sera de 8€.

### **3. Vente de terre à un particulier**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune dispose d'un stock de terre végétale suite au décaissement du stade de football pour l'aménagement de terrains de pétanque. N'ayant pas l'usage de cette terre, et considérant son intérêt, il propose de la vendre aux habitants de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de terre végétale et fixe le prix à 12€ par mètre cube.

#### **4. Remboursement de matériel auprès d'un locataire**

Monsieur le Maire explique qu'un locataire a fait quelques petites réparations dans son logement. Pour cela il a acheté directement le matériel nécessaire après avoir demandé l'autorisation à Monsieur le Maire. La facture s'élève à 21,50€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le remboursement à ce locataire pour un montant de 21,50€.

#### **5. Décision modificative n°4 : budget principal**

Cette décision modificative prend essentiellement en compte l'installation d'un réseau internet pour l'école pour un montant de 3 578€ TTC (réalisation d'une tranchée) ainsi que des travaux d'électricité dans la salle de la Sellerie pour un montant de 3 235€ TTC. Il est également rajouté 1 000€ au chapitre 65 « autre charges de gestion courante ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°4 du budget principal.

#### **6. Définition des plages horaires d'éclairage public**

Monsieur le Maire propose de réduire les plages horaires de l'éclairage public. Celui-ci serait éteint à partir de 21h30 et se rallumerait à 06h30.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Le Conseil Municipal propose 22h00 au lieu de 21h30.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de réduire les plages horaires d'éclairage public : celui-ci sera actif jusqu'à 22h00 et se rallumera à 06h30.

#### **7. Affiliation volontaire du Syndicat Mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion**

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion volontaire du Syndicat Mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion.

#### **8. Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de la Seudre et des fleuves côtiers de la Gironde portée par l'Organisme Unique de Gestion Collective de la Saintonge qui est soumis à enquête publique**

Monsieur le Maire annonce qu'une enquête publique se déroulera du 03 octobre au 07 novembre 2022 concernant les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole. Il explique qu'une autorisation unique pluriannuelle au niveau d'un bassin est à présent accordée au lieu que ce soit des autorisations individuelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet.

#### **9. Mise à disposition des rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2021 par Eau 17**

Le Conseil Municipal est informé que les rapports sont disponibles et téléchargeables sur le site internet d'Eau 17 : [www.eau17.fr](http://www.eau17.fr) dans la rubrique Eau 17 à votre service / Publications.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable rue de l'Aunis se déroulent bien. La tranchée principale a été faite. Il reste les raccordements individuels à faire.

Suite à ces travaux et à la déviation de la circulation, il a été signalé que des automobilistes prennent la rue des écoles (côté rue de Saintonge) en sens interdit. La Municipalité reste vigilante à ce sujet. Il est conseillé aux piétons de prendre la rue des Halles.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compteur d'eau va être installé à la future salle des fêtes, rue de l'Aunis par la RESE.

- Le Conseil d'école a lieu le 18 octobre 2022.

- L'école de Sablonceaux a prévu un voyage scolaire en Ariège. Une demande de participation aux frais va être faite au SIVOS Seudre Saintonge.

- Monsieur le Maire signale que la Municipalité de Sablonceaux a accepté de verser la subvention de fonctionnement du centre de loisirs La Tribu de Nava.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour l'aménagement de box et de locaux artisanaux a été refusé par le Département. En effet, cela impacterait sur le trafic routier et le Département considère qu'il faudrait réaliser un tourne à gauche.

La séance est levée à 22H30.